

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 95

présenté par

Mme Granjus, Mme Jacqueline Dubois, M. Girardin, M. Testé, Mme Firmin Le Bodo,
M. Claireaux, Mme Charrière, Mme Vignon, Mme Provendier et Mme Françoise Dumas

ARTICLE 24

À l'alinéa 3, après la seconde occurrence du mot :

« recherche »

insérer les mots :

« publics ou privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article a pour objectif de renforcer la coordination de l'ensemble des acteurs de la recherche en santé sur un territoire. Dans le cadre de la nouvelle étape de la décentralisation, il est démontré la nécessité de donner davantage de libertés et de moyens aux territoires. La diversité et la richesse des territoires doit permettre la mise à contribution de toutes les connaissances et les compétences des chercheurs. L'objectif de cet amendement est de répondre à la problématique liée à la désertification scientifique du territoire français à travers un renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé de la recherche. Les effets bénéfiques d'une recherche en réseau mêlant le secteur privé et le secteur public doit être pris en compte. Ce renforcement répond également à une volonté d'une proximité plus importante des politiques. Tel est l'objet de cet amendement.